



La Ville de Brampton va entrer dans le palier gris de la province le 23 novembre

BRAMPTON, ON (le 20 novembre 2020) – À compter du lundi 23 novembre, à 0 h 01, Brampton, qui fait partie de la région de Peel entrera dans le palier gris – confinement du [Cadre d'intervention : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert](#) du gouvernement de l'Ontario.

Palier gris – confinement du gouvernement de l'Ontario

Le palier gris – confinement de la province comprend les mesures de sécurité et les restrictions suivantes :

Événements publics organisés, les rassemblements sociaux et les services religieux, les rites et les cérémonies

- Les événements publics organisés et les rassemblements sociaux à l'intérieur sont interdits, sauf s'ils réunissent des membres d'un même ménage. Les personnes qui vivent seules, y compris les personnes âgées, peuvent envisager d'avoir des contacts étroits avec une autre personne;
- Les événements publics organisés en plein air ou les rassemblements sociaux sont limités à un maximum de 10 personnes;
- Les cérémonies de mariage, les services funéraires et les services religieux, les rites ou les cérémonies où la distance physique peut être maintenue peuvent avoir jusqu'à 10 personnes à l'intérieur ou 10 personnes à l'extérieur.

Entreprises

- Les magasins de détail pourront être ouverts uniquement pour la collecte ou la livraison en bordure de trottoir, avec certaines exceptions comme les supermarchés, les épiceries, les pharmacies, les quincailleries, les détaillants à rabais et les grandes surfaces qui vendent des produits alimentaires, les magasins de bière, de vin et de spiritueux, les magasins de fournitures de sécurité et les magasins de proximité, qui pourront fonctionner à 50 % de leur capacité
- Les restaurants, les bars et les établissements de restauration ne pourront proposer que des plats à emporter, des services au volant et des livraisons. Les services de restauration à l'intérieur et à l'extérieur sont interdits;
- Les services de soins personnels y compris les salons de coiffure, les salons de manucure et les salons de tatouage seront fermés;
- Les casinos, les salles de bingo et les autres établissements de jeux sont fermés;
- Les installations sportives et récréatives intérieures, y compris les piscines, sont fermées à quelques exceptions près.

Écoles et garderies

- Les écoles, les programmes avant et après l'école et les services de garde d'enfants resteront ouverts;
- Les écoles postsecondaires sont ouvertes à l'apprentissage virtuel, à quelques exceptions près pour les formations qui ne peuvent être dispensées qu'en personne, comme la formation clinique ou la formation liée à un corps de métier.



Pour en savoir plus sur les mesures provinciales en matière de santé, cliquez [ici](#).

Services et installations de la Ville

Hôtel de ville et installations des entreprises

L'hôtel de ville et les installations administratives restent ouverts pour les services en personne sur rendez-vous uniquement. Les visites sans rendez-vous ne sont pas autorisées. Pour prendre rendez-vous, consultez le site www.brampton.ca/skiptheline.

Centres de loisirs de la Ville

À compter du 23 novembre 2020, toutes les installations de loisirs de la ville de Brampton seront fermées au public. Pour des vidéos en ligne sur la façon de rester en forme et actif, cliquez [ici](#).

Couvre-visages obligatoires

En vertu du règlement sur les couvre-visages obligatoires, les masques ou couvre-visages non médicaux sont obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs à Brampton. Les établissements publics et les entreprises sont tenus de veiller à ce que les masques ou les revêtements faciaux soient portés dans les espaces publics intérieurs sous leur contrôle.

Le règlement exempte certaines personnes, notamment celles qui ne peuvent pas porter de masque ou de couvre-visage pour des raisons médicales ; les enfants de moins de deux ans ; les personnes qui pratiquent une activité sportive conformément aux ordonnances d'urgence. Pour plus d'informations, consultez le site : www.brampton.ca/masks

Les habitants et les entreprises peuvent appeler le 311, visiter le site www.311brampton.ca ou utiliser l'application mobile 311 pour obtenir plus d'informations et demander des services.

Liens

Pour en savoir plus :

- [Mises à jour sur les programmes et les services COVID-19 de la Ville de Brampton](#)
- [Ville de Brampton - ce qui est ouvert, ce qui est fermé](#)
- [Symptômes de la COVID-19](#)
- [Tests à Brampton](#)
- [Comment s'isoler](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant la pandémie de COVID-19](#)
- [Cas de COVID-19 à Peel](#)

Citation

« Notre équipe dans l'ensemble des services de la Ville a travaillé sans relâche et avec diligence pour continuer à offrir des programmes et des services à nos habitants, à nos entreprises et aux intervenants locaux. J'aimerais également reconnaître et remercier nos travailleurs essentiels et critiques qui n'ont pas la possibilité de travailler à domicile et qui

continuent à se présenter chaque jour pour assurer la sécurité et la mobilité de notre ville. Bien que cette période soit très difficile pour beaucoup, je sais que notre communauté est résistante et qu'ensemble nous en sortirons plus forts. »

– *David Barrick, directeur général, Ville de Brampton*

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement commu
Communication stratégique
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca